

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÏCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le seize du mois d'avril,

A la salle de l'Union de MAICHE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en dates du 3 avril 2026 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Christel PILLOT, Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Florent MOUREAUX, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Christophe JANIN, Brigitte COURTET, Bertrand LOUVET, Françoise VUILLEMIN, Vincent BOBILLIER, Marc CLAIS, Sébastien WOLFF, Martial CORDIER, Jean-Paul FEUVRIER, Claudine CAGNON, Anthony MERIQUE, Sébastien BARRAS, David MONNET, Philippe MITTAG, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Julien NAEGELEN, , Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Pascal JACQUOT, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Dany KRASAUSKAS, Didier DURAND, Véronique SALVI, Jean-Michel FEUVRIER, Jean-Pierre BARTHOULOT, Francine LA PENNA, Georges VALLAT, Patricia PARATTE, Denis SIMONIN, Caroline ARGOUAR'CH, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Pascal FORET, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Samuel HOUSER, Patrick BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Maxime MARTIN donne procuration à Roland MARTIN

Absents : Aurore GOSSO

Secrétaire de séance : Christel PILLOT

MEMBRES :	En exercice : 64	Présents : 62	Ayant pris part à la délibération : 63
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2026-04-03	Objet : ELECTIONS – Election des vice-Présidents
---	---

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 par renvoi du nouvel article L.5211-10 du CGCT,

Il sera procédé successivement à l'élection de chaque vice-Président par un vote à bulletin secret. La personne élue devra recueillir la majorité absolue lors des deux premiers tours ou la majorité relative au troisième tour.



Vu la délibération n° 2026-04-02 portant création de neuf postes de vice-Présidents,

Il est procédé à l'élection du Premier vice-Président,

Élections du 1^{er} vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 63

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 7

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 56

Majorité absolue : 29

Ont obtenu :

- M. Boris LOICHOT : 55 voix (cinquante-cinq voix)

- M. Noël SAUNIER : 1 voix (une voix)

M. Boris LOICHOT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier vice-Président,

Il est procédé à l'élection du second vice-Président,

Élections du 2^{ème} vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 63

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 14

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 49

Majorité absolue : 25

Ont obtenu :

- M. Jean-Michel FEUVRIER : 48 voix (quarante-huit voix)

- M. Martial CORDIER : 1 voix (Une voix)

M. Jean-Michel FEUVRIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé second vice-Président,

Il est procédé à l'élection du troisième vice-Président,

Élections du 3^{ème} vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 63

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 7

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 56

Majorité absolue : 29

Ont obtenu :

-M. Dominique BERNARD : 53 voix (Cinquante-trois voix)

-M. Régis LIGIER : 1 voix (Une voix)

-Mme Patricia PARATTE : 1 voix (Une voix)

-M. Jean-Paul FEUVRIER : 1 voix (Une voix)

M. Dominique BERNARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième vice-Président,

Il est procédé à l'élection du quatrième vice-Président,

Élections du 4^{ème} vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 63

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 6

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

Ont obtenu :

-M. Roland MARTIN : 52 voix (Cinquante-deux voix)

-M. Régis LIGIER : 2 voix (Deux voix)

-M. Christophe JANIN : 1 voix (Une voix)

-M. Didier DURAND : 1 voix (Une voix)

M. Roland MARTIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième vice-Président,

Il est procédé à l'élection du cinquième vice-Président,

Élections du 5^{ème} vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 63

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 14

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 49

Majorité absolue : 25

Ont obtenu :

-M. Anthony MERIQUE : 40 voix (Quarante voix)



- M. Martial CORDIER : 5 voix (Cinq voix)
- M. Régis LIGIER : 2 voix (Deux voix)
- M. Raphaël PEQUIGNOT : 1 voix (Une voix)
- M. Jean-Paul FEUVRIER : 1 voix (Une voix)

M. Anthony MERIQUE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé cinquième vice-Président.

Il est procédé à l'élection du sixième vice-Président,

Élections du 6^{ème} vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 63

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 59

Majorité absolue : 30

Ont obtenu :

- M. Pierre-Jean WYCART : 58 voix (Cinquante-huit voix)
- M. Régis LIGIER : 1 voix (Une voix)

M. Pierre-Jean WYCART ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé sixième vice-Président.

Il est procédé à l'élection du septième vice-Président,

Élections du 7^{ème} vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 63

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 58

Majorité absolue : 30

Ont obtenu :

- Mme Francine MISERE : 58 voix (Cinquante-huit voix)

Mme Francine MISERE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée sixième vice-Présidente.



Il est procédé à l'élection du huitième vice-Président,

Élections du 8^{ème} vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 63

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 16

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 24

Ont obtenu :

-M. Alexandre MONNET : 40 voix (Quarante voix)

-M. Régis LIGIER : 3 voix (Trois voix)

-M. Nicolas JUBIN : 1 voix (Une voix)

-M. Francine LA PENNA : 1 voix (Une voix)

-M. Jean-Paul FEUVRIER : 1 voix (Une voix)

-Mme Patricia PARATTE : 1 voix (Une voix)

M. Alexandre MONNET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé huitième vice-Président.

Il est procédé à l'élection du neuvième vice-Président,

Élections du 9^{ème} vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 63

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 12

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 51

Majorité absolue : 26

Ont obtenu :

-M. Dominique LAMBERT : 49 voix (Quarante-neuf voix)

-M. Jean-Paul FEUVRIER : 1 voix (Une voix)

-Mme Francine LA PENNA : 1 voix (Une voix)

M. Dominique LAMBERT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé neuvième vice-Président.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 025-200023075-20260416-DEL_2026_04_03-DE



Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...